

CENTRE DE FORMATION LOUISE COUVE

46 rue de la Commune de Paris
93300 AUBERVILLIERS

☎ : 01.48.11.49.30 / E-mail : ifap@couve.fr / ifap.modulaire@couve.fr

Site Internet : www.couve.fr



- BAC PRO ASSP
- BAC PRO SAPAT
- D.E.A.S.
- D.E.A.V.S.
- D.E.A.
- D.E.A.M.P.
- T.P.A.D.V.F.
- D.E.A.E.S.
- T.P.A.S.M.S.
- C.A.P.A.E.P.E.
- D.E.A.R.M. (Assistant de Régulation Médicale)

**FORMATION INITIALE / CURSUS PARTIEL
(MODULAIRE)**

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

DOSSIER ADMINISTRATIF

AOÛT 2026

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'EPOUSE :

PRENOM(S) :

DATE DE NAISSANCE : _ _ / _ _ / _ _ _ _ AGE :

LIEU : DEPT :

PAYS : SEXE : F M

ADRESSE * :

.....

CODE POSTAL : _ _ _ _ LOCALITE :

☎ : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _ 📱 : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

E-mail : @



** Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être signalé au secrétariat (La responsabilité en incombera à l'élève).*



CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Pour suivre les études conduisant au D.E.A.P., les candidats doivent avoir satisfait les épreuves de sélection et être âgés de 17 ans au moins, à la date de leur entrée en formation.

L'épreuve de sélection est réalisée sur la base d'un dossier et d'un entretien individuel d'une durée de 15 mn, destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Le jury est composé de deux personnes.

DIPLÔME OBTENU PERMETTANT L'ACCES DIRECT AUX MODULES (CURSUS PARTIEL)

Les attestations de réussite ou les relevés de notes ne sont pas acceptés

- | | |
|--|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> BAC PRO ASSP | Année d'obtention : _____ |
| <input type="checkbox"/> BAC PRO SAPAT | Année d'obtention : _____ |
| <input type="checkbox"/> D.E.A.S. | Année d'obtention : _____ |
| <input type="checkbox"/> D.E.A.V.S. | Année d'obtention : _____ |
| <input type="checkbox"/> D.E.A. | Année d'obtention : _____ |
| <input type="checkbox"/> D.E.A.M.P. | Année d'obtention : _____ |
| <input type="checkbox"/> T.P.A.D.V.F. | Année d'obtention : _____ |
| <input type="checkbox"/> D.E.A.E.S. | Année d'obtention : _____ |
| <input type="checkbox"/> T.P.A.S.M.S. | Année d'obtention : _____ |
| <input type="checkbox"/> C.A.P.A.E.P.E. | Année d'obtention : _____ |
| <input type="checkbox"/> D.E.A.R.M. (Assistant de Régulation Médicale) | Année d'obtention : _____ |

SITUATION AVANT L'ENTREE EN FORMATION

Etes-vous inscrit(e) à France Travail ? OUI NON

Si oui, depuis quelle date ? _ _ / _ _ / _ _ _ _ N° Identifiant :

Etes-vous bénéficiaire du RSA ? OUI NON

Avez-vous un employeur ? OUI NON

Nom de l'établissement :

☎ : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _

Avez-vous sollicité une prise en charge financière ? OUI NON

Si oui, laquelle ?

ⓘ ATTENTION : Les démarches auprès des organismes financeurs sont à débiter dès le retrait du dossier.

CONDITIONS FINANCIERES

DROITS D'INSCRIPTION :

100€ de droits d'inscription seront à acquitter dès la confirmation d'entrée en formation
(non remboursable en cas de désistement même avant l'entrée en formation).

EN CAS DE CANDIDATURE LIBRE OU DE REFUS DE FINANCEMENT TIERS :

50 % du montant total de la formation devra être acquitté dès la confirmation d'entrée en formation
(non remboursable en cas de désistement même avant l'entrée en formation).

Le solde sera à régler avant l'entrée en formation.

Horaire du service comptabilité pour le règlement :
Lundi, Mardi, Jeudi, de 10h30 à 12h45

Toute formation commencée est due dans sa totalité

**AUTORISEZ-VOUS LA PARUTION DE VOS RESULTATS
SUR LE SITE INTERNET DE L'IFAP (réponse obligatoire)**

Cochez la case correspondante

OUI

NON

Comment avez-vous connu le Centre de Formation Louise Couvé ?

- | | | | |
|---|---------------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> Service Social | <input type="checkbox"/> Salon, forum | <input type="checkbox"/> Journée portes ouvertes | <input type="checkbox"/> Internet |
| <input type="checkbox"/> France Travail | <input type="checkbox"/> Relation | <input type="checkbox"/> Jeudis du CFLC | <input type="checkbox"/> Missions locales |
| <input type="checkbox"/> Autres : | | | |

Nous vous invitons à consulter le règlement intérieur disponible sur notre site internet avant de finaliser votre inscription.

Règlementation européenne RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données

Conformément à la réglementation européenne en vigueur à partir du 25 mai 2018, nous vous informons que les informations recueillies vous concernant sont nécessaires à la communication, à la gestion des épreuves de sélection et/ou au suivi des apprenants. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au C.F.L.C. et à établir des statistiques pour nos différentes tutelles. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat concerné.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans ce document et atteste avoir pris connaissance des conditions et informations générales mentionnées ci-dessus.

DATE : __ __ / __ __ /2026


SIGNATURE (OBLIGATOIRE) : _____

Il est obligatoire de remplir le dossier dans sa totalité.

VOTRE DOSSIER DOIT COMPRENDRE :

**Les pièces demandées doivent être classées dans l'ordre indiqué ci-dessous.
(Merci de ne pas agraffer les documents)**

- 1 Photocopie de votre carte d'identité ou de votre titre de séjour en cours de validité (recto-verso **en couleur**) (impératif à la date d'entrée en formation).
- 1 lettre de motivation **manuscrite** (écrite à la main).
- 1 Curriculum Vitae **actualisé**.
- 1 document manuscrit de 2 pages maximum, relatant, aux choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.
- 1 Photocopie des originaux des diplômes ou titres traduits en français
(Pour les diplômés étrangers, joindre impérativement avec le diplôme l'équivalence à demander au CIEP-Centre ENIC-NARIC : <http://www.ciep.fr/enic-naric-france/les-equivalences-diplomes>)
- En l'absence de diplôme, joindre la copie de ses relevés de résultats scolaires et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale.
- Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- Pour les ressortissants Hors Union Européenne, joindre une attestation de langue française supérieure ou égale au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.
- Possibilité de joindre un justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive etc.) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- 1 photo d'identité récente à coller sur la première page du dossier.
- 2 (**petites**) enveloppes (format 11 x 22) timbrées à 1,52 € portant votre nom et votre adresse, au-devant de l'enveloppe.
(En cas de changement d'adresse, fournir de nouvelles enveloppes timbrées)

 ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RENVOYE.

L'INSCRIPTION A L'EPREUVE DE SELECTION SERA EFFECTIVE A RECEPTION D'UN DOSSIER COMPLET.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : LE LUNDI 23 MARS 2026

CLÔTURE DU DEPOT DES DOSSIERS : LE MERCREDI 10 JUIN 2026 (Cachet de la poste faisant foi)

(Le dossier est à envoyer par voie postale en courrier recommandé ou à déposer au CFLC)

JURYS DE SELECTION :

Les convocations vous seront envoyées par mail et par courrier.

Examen des dossiers et entretien : MAI - JUIN 2026

AFFICHAGE DES RESULTATS : LE MERCREDI 24 JUIN 2026 à 14h

Sur notre site internet www.couve.fr (sous réserve de votre autorisation page 3)

RENTREE PREVUE : LE LUNDI 24 AOÛT 2026

(Pour les candidats bénéficiant d'un allègement de formation et/ou ayant acquis 1 ou plusieurs blocs de compétences, la rentrée aura lieu en AOÛT OU SEPTEMBRE OU OCTOBRE 2026 selon le diplôme).

MODALITES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION

FINANCEURS	CRITERES	TARIFS 2026 Formation Initiale	TARIFS 2026 Cursus Partiel et VAE
Candidature Libre (Financement personnel)	Demande de devis auprès du C.F.L.C. : ifap@couve.fr	7 084,00 €	Le coût est calculé sur le nombre d'heures de formation, selon les dispenses et allègements du parcours de formation et les modes de financements (Candidature Libre, CPF, France Travail, Employeur, Projet de Transition Professionnelle, Divers...)
Compte Personnel de Formation	Le Compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisable tout au long de sa vie professionnelle. https://moncompteactivite.gouv.fr .	7 084,00 €	
Conseil Régional Ile-de-France	Etude des dossiers par l'école selon les <u>critères d'éligibilités*</u> définis dans la convention d'objectifs et de moyens du Conseil Régional Ile-de-France (www.couve.fr).	Gratuit pour les candidats éligibles*	
Financement Employeur « Plan de développement des compétences »	Le salarié peut faire la demande auprès de son employeur.	11 165,00 €	
« Projet de Transition Professionnelle »	<p>Tous les salariés qui souhaitent changer de métier ou de profession peuvent y prétendre à partir du moment où ils justifient d'une ancienneté de 24 mois, en qualité de salarié, discontinu ou non, pas forcément dans la même entreprise.</p> <p>Le salarié en CDI doit également justifier de 12 mois d'ancienneté dans la même entreprise, quelle que soit la nature des contrats de travail successifs ;</p> <p>Le salarié en CDD doit justifier d'une ancienneté de 24 mois en qualité de salarié au cours des 5 dernières années, dont 4 mois en CDD au cours de la dernière année. De plus, il doit être toujours en poste lorsqu'il dépose sa demande de Projet de Transition Professionnelle et sa formation doit commencer au maximum 6 mois après la fin de son contrat.</p> <p>Il n'y a pas d'ancienneté minimale pour les travailleurs handicapés. Il en est de même pour le salarié licencié pour inaptitude ou pour motif économique et qui n'a pas suivi une action de formation entre le moment de son licenciement et celui de son réemploi.</p> <p><u>Modalités d'inscription :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le salarié doit retirer un dossier de demande de financement auprès de Transitions Pro et le déposer complet 3 mois avant le début de la formation et 2 mois pour les dossiers PTP CDD. - Le salarié élabore un projet de reconversion professionnelle qui doit être recherché, réaliste et cohérent. - Le salarié doit par ailleurs adresser à son employeur une demande écrite d'absence au plus tard 120 jours avant le début de la formation pour une absence supérieure à 6 mois. Pour une absence de moins de 6 mois ou à temps partiel la demande doit être déposée au plus tard 60 jours avant le début de la formation. 	11 165,00 €	

*CRITERES D'ELIGIBILITE POUR UNE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PAR LA REGION ILE-DE-FRANCE

- ✓ Avoir moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption
- ✓ Avoir moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation
- ✓ Jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation
- ✓ Être demandeur d'emploi, inscrit à France Travail à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par France Travail et n'ayant pas travaillé plus de 78 heures dans le mois précédent l'entrée en formation.
- ✓ Être bénéficiaire d'un PEC (Parcours Emploi Compétences)
- ✓ Être bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active)

AIDES REGIONALES :

➤ **Bourse régionale* pour les étudiants en formations sanitaires et sociales**

La bourse régionale s'adresse aux élèves et étudiants admis en formations dans un établissement dont la formation est agréée par la Région Île-de-France. Son attribution est conditionnée par les revenus de la famille ou de l'étudiant.

➤ **Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle**

La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle s'adresse aux stagiaires dont la formation est financée par la Région-Ile-de-France et non indemnisés.

ATTENTION : La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle n'est pas cumulable avec l'attribution de la bourse.

CENTRE DE FORMATION LOUISE COUVÉ

46, rue de la Commune de Paris - 93300 AUBERVILLIERS

Tél. : 01 48 11 49 30 - E-mail : cflc@couve.fr - Site : www.couve.fr

Association régie par la loi de juillet 1901 - N° de déclaration d'activité 11 93 00178 93 - SIRET : 785 475 815 00045 - Code APE : 8559B